



COALITION CENTRAFRICAINE POUR LA COUR PENALE
INTERNATIONALE
(CCCPI)
Email : coalitioncpi_rca@yahoo.fr

DECLARATION

Le 17 juillet, le monde célèbre la Journée de la Justice Internationale en commémoration à l'anniversaire de l'adoption du Statut de Rome, Traité fondateur de la Cour Pénale Internationale (CPI).

17 juillet 1998, 17 juillet 2010, il y a exactement (12) douze an, le Statut de Rome a été adopté avec une large majorité de 120 Etats. Aujourd'hui, 111 Etats ont rejoint la Cour et le nombre d'Etats parties ne cesse de s'accroître.

A l'occasion de cette journée, la Coalition Centrafricaine pour la Cour Pénale Internationale (CCCPI) exhorte la RCA à réaffirmer son soutien à la lutte contre la culture de l'impunité.

C'est pour exprimer sa solidarité avec les victimes des crimes les plus graves : génocide, crimes contre l'humanité et crimes de guerre que la CCCPI veuille marquer cet évènement ce jour par une Conférence Débats ouverte à tous autour du thème « La Justice Internationale et l'affaire Jean Pierre BEMBA GOMBO ».

Ce sera une occasion de présenter la CPI, juridiction internationale permanente, ainsi que les procédures judiciaires dans l'affaire : « Le Procureur contre Jean Pierre BEMBA GOMBO ».

La Journée de la Justice internationale est une occasion pour la communauté mondiale de célébrer les progrès historiques qui ont été réalisés dans la lutte contre l'impunité pour les crimes internationaux les plus graves. Depuis 1993, 164 procès relatifs à de terribles crimes commis dans 12 pays ont été ou sont menés par six tribunaux internationaux et spéciaux. Des procès similaires pour des crimes extrêmement graves sont également en cours à l'échelle nationale. A ce jour, la CPI mène trois procès et des enquêtes dans cinq (5) pays dont celle de la situation en RCA.

Nous savons que la population Centrafricaine attend beaucoup de la CPI pour que justice lui soit enfin rendue et qu'elle puisse dire enfin d'une seule voix : « plus jamais ça ».

Cette année, la Journée de la Justice internationale a lieu quelques semaines seulement après la conclusion de la première Conférence de révision du Statut de la CPI à Rome, qui s'est tenue à Kampala (Ouganda) du 31 mai au 11 juin. Lors de la Conférence, les Etats membres de la CPI se sont mis d'accord sur les amendements au Statut de Rome. En particulier, la Conférence de révision a adopté une définition du crime d'agression ainsi que les dispositions régissant les conditions permettant à la Cour d'enquêter et de poursuivre des individus accusés d'avoir commis un crime d'agression. A Kampala, les Etats ont également pris des engagements importants

sur les questions de coopération, de complémentarité, des victimes et des communautés touchés et de la paix et de la justice.

Ensemble pour une Cour Pénale Internationale **Juste Efficace et Indépendante**

Fait à Bangui, le

**Pour la CCCPI,
La Coordinatrice**

Marie – Edith DOUZIMA - LAWSON